

France Relance

Impulsé par le Gouvernement, le plan France Relance dessine en pleine crise mondiale une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique de notre pays. Et il affiche un objectif clair : bâtir la France de 2030 et susciter de nouvelles opportunités pour chaque Français(e), jeunesse en tête. Des moyens colossaux ont été engagés dans cet idéal : 100 milliards d'euros, soit 1/3 du budget annuel de l'État, ce qui permettra à la France, comme à l'Europe, de confirmer son attractivité internationale. Mais, la relance se joue aussi à plus petite échelle, projet par projet, pour entraîner chacun vers la voie du succès. Exemples ici, chez vous.

Les plus grands progrès se font souvent à petits pas, y compris en matière d'environnement. Découvrez ces trois initiatives en Hérault.



Saint-Thibéry, Ouest-Hérault, à 15 minutes de Béziers. C'est là qu'un centre de tri des déchets « propres et secs » (la poubelle jaune) verra le jour en janvier 2023 grâce aux efforts conjugués des acteurs de la SPL-OEKOMED, qui rassemble 7 EPCI actionnaires ainsi que des acteurs publics et privés comme la Région Occitanie ou le géant CITEO. « Si pour l'heure, nous en sommes encore aux phases préliminaires (le permis de construire et l'autorisation d'exploiter sont en cours d'instruction et l'appel à candidatures pour la conception-réalisation a été lancé, NDLR.), le financement de 4 193 800 € accordé par l'ADEME (auquel abonde France Relance) apporte « une assise confortable puisqu'il représente 18% du coût total de l'opération », estime Cyril Baudouin. Directeur d'exploitation de la SPL, l'homme confirme un démarrage des travaux à l'automne et en profite pour rappeler la dimension écologique de la manoeuvre : le centre de tri, grand et de « dernière génération », va permettre de traiter l'extension des consignes de tri vers une capacité annuelle de 30 000 tonnes.

Pour faciliter le tri, en particulier celui des biodéchets, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a choisi, elle, de développer les points d'apport volontaires. Objectif : permettre aux habitants de jeter leurs biodéchets quand ils le veulent, sans se préoccuper du jour de collecte. Le fonctionnement est simple, les habitants sont dotés d'un « bio-seau » et de sacs biodégradables pour le tri dans leur cuisine qui leur permet de se rendre aux points d'apport, qui ne s'ouvrent qu'avec un badge individuel, afin d'éviter une utilisation « sauvage » par les passants. Deux phases ont été imaginées avant, à priori, la généralisation du dispositif : la première, conduite en 2019-2020, concerne 7 villages pilotes (534 foyers) sur les 28 communes qui composent le territoire. Résultat : en 1 an, 14,62 tonnes ont été collectées avec la participation de 45% de la population ciblée. Concrètement, cela représente 1 passage de benne en moins, puisque pour la première fois, la quantité de déchets résiduels a diminué, baissant de 194 kg annuels/ habitant à 186 kilos (-6%) ! L'expérimentation se poursuit et s'accélère, même, puisque la phase 2 qui démarre va permettre de déployer les points d'apports volontaires contrôlés dans 5 nouvelles communes. L'État a choisi de soutenir ce beau projet via une subvention accordée au titre de France Relance par l'ADEME d'un montant de 15 000 euros.



Du côté de Montpellier, on s'intéresse aussi de très près à la prévention-gestion des biodéchets. La Métropole (M3M) a ainsi obtenu, en réponse à sa candidature à un appel à projets France Relance, une subvention de 248 000 euros permettant de mettre en place un schéma territorial et des phases d'étude préopérationnelles (phase 1) dont les conclusions sont rendues cet été. « 230 composteurs partagés vont aussi faire leur apparition (phase 2), dans les quartiers et en résidences, assortis d'une campagne d'information », précise François Vasquez, Vice-président délégué à la collecte, au tri et à la valorisation des déchets. Objectif : donner toutes ses chances à l'opération et engager sous les meilleurs auspices la phase 3, qui prévoit la mise en place à grande échelle, d'une opération de prévention de la production des déchets verts sur 3 ans avec l'élaboration d'un schéma directeur, la mise en place d'un service public et local de broyage des déchets verts des ménages et l'animation de l'éco-jardinage. Une convention État-Métropole de Montpellier permettra d'abonder ce projet d'environ 1,43M€ supplémentaires.



François Vasquez

Pour tout savoir sur les appels à projets encore ouverts et disponibles : www.economie.gouv.fr/plan-de-relance (rubriques appels à projets et actualités)

